

<b>EXTRAIT DU REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS</b> <b>du CONSEIL D'ADMINISTRATION du Centre Communal d'Action</b> <b>- COMMUNE DE FONSORBES -</b> <i>Département de la Haute-Garonne – Arrondissement de Muret – Canton de Plaisance-du-Touch</i>		<b>Séance du</b> <b>3 avril 2024</b>
L'an deux mille vingt-quatre, le trois avril à 18 h 15, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Fonsorbes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Françoise SIMEON.		<b>Acte n°</b> <b>CCAS 2024-08</b>
<b>Présent.e.s</b>	Mmes BOBO, CANE, DAVILA, DURIER, GOSSELIN, LACOSTE, RAZAFIMBAHINY, RIPOLL, SEVERAC J., SIMEON, MM. FEDOU	<b>Membres en exercice</b> 17
<b>Absent.e.s représenté.e.s</b>	Mme BRUN a donné procuration à Mme GOSSELIN Mme MAINGAULT a donné procuration à Mme DURIER Mme LEMIRE a donné procuration à Mme J. SEVERAC M. SEVERAC a donné procuration à Mme DAVILA Mme VITET a donné procuration à Mme LACOSTE	<b>Membres présents</b> 11
<b>Absent.e.s</b>	Mme DUBOIS	<b>Date de la convocation</b> 21 mars 2024
<b>Secrétaire de séance</b>	M. Franck FEDOU	
<b>Thème</b>	7.1 – DÉCISIONS BUDGÉTAIRES	
<b>Objet</b>	AFFECTATION DU RÉSULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023	

Après avoir adopté le Compte Administratif de l'exercice 2023 du budget primitif dont les résultats sont conformes au Compte de Gestion, Mme la Présidente expose au Conseil d'Administration qu'il convient de procéder à l'affectation des résultats de ce Compte Administratif.

Elle rappelle que le Compte Administratif 2023 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 64 982,55 €.

Compte tenu des besoins nécessaires pour l'équilibre de la section d'investissement, Mme la Présidente propose au Conseil d'Administration d'y affecter la somme de 47 982,55 €.

La somme de 17 000,00 € restante est reportée en section de fonctionnement.

**Entendu l'exposé de Mme la Présidente et après en avoir délibéré,**  
**le Conseil d'Administration du CCAS, à l'unanimité des membres présents et représentés**  
**DÉCIDE**

- Article 1 :** d'affecter en section d'investissement du budget primitif 2024 la somme de 47 982,55 € prélevée sur l'excédent de fonctionnement du Compte Administratif 2023.
- Article 2 :** de reporter en section de fonctionnement du budget primitif 2024 la somme de 17 000 € prélevée sur l'excédent de fonctionnement du Compte Administratif 2023.
- Article 3 :** de télétransmettre la présente délibération à la Préfecture de la Haute-Garonne pour contrôle de légalité.
- Article 4 :** de publier la présente délibération sur le site internet de la Mairie de Fonsorbes durant deux mois.
- Article 5 :** d'insérer la présente délibération dans le tableau répertoriant la liste des délibérations du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Fonsorbes du 3 avril 2024.
- Article 6 :** de rendre exécutoire la présente délibération à compter de sa télétransmission au représentant de l'Etat dans le Département et de sa publication sur le site internet de la Mairie de Fonsorbes.
- Article 7 :** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site internet de la Mairie de Fonsorbes. Ce recours peut être effectué par le TéléserviceTélérecours Citoyens [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Madame la Présidente et Madame la Vice-Présidente sont autorisées à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

Madame la Maire,  
Présidente du CCAS



Françoise SIMÉON



Le Secrétaire de Séance



Franck FEDOU

Délibération publiée sur le site internet de la Mairie de Fonsorbes le	10/04/2024
Tableau répertoriant la liste des délibérations du Conseil d'Administration du CCAS du 3 avril 2024 publié sur le site internet de la Mairie de Fonsorbes le	10/04/2024